



Monsieur le Préfet de la Drôme

Didier LAUGA

Préfecture de la Drôme

3 Boulevard Vauban

26000 Valence

A Valence, le 14 Janvier 2014

Monsieur le Préfet de la Drôme,

Par la présente, nous voulons vous alerter sur les problèmes graves de santé publique et les nuisances sur les populations riveraines que représente le fonctionnement de la centrale biomasse de Pierrelatte.

Dès que nous avons eu connaissance de ce projet de centrale, nous avons fait part de nos inquiétudes, nous avons participé à l'enquête publique et nous nous sommes manifestés à plusieurs reprises par des communiqués de presse ou des conférences de presse sur ce projet qui nous semblait inutile et surdimensionné. Nous nous inquiétons des conséquences néfastes qu'un tel projet pouvait entraîner : inquiétudes sur l'approvisionnement en bois, sur l'accroissement induit des transports par camions, sur les conséquences sur l'eau de ruissellement et les nappes phréatiques, sur la pollution de l'air, sur les déchets. Nous insistions notamment sur la mise en décharge des cendres.

De plus nous avons été alertés sur les conditions d'épandage des cendres qui ne seraient tout simplement pas déposées en décharge comme il en était fait obligation à l'exploitant mais tout bonnement épandues d'une façon apparemment non conforme avec la réglementation en vigueur.

La plateforme de stockage / broyage du bois devait initialement être implantée sur le site même de l'usine. Elle a été installée à l'extérieur à une distance de 1,5 km de l'usine. Quelles autorisations ont été données pour cette installation sur un site extérieur ? Quelles études d'impact ont été faites ? L'installation actuelle est-elle réglementaire ?

Europe Ecologie – Les Verts Drôme

La Mercerie du Polygone – 44, avenue de Verdun – 26000 Valence

04.75.85.72.17 – drome@eelv.fr



Le système industriel a été conçu pour être suppléé par une chaudière au gaz en cas de défaut temporaire d'approvisionnement en bois. Ainsi, d'après nos informations la chaudière bois ne fonctionnerait actuellement pas à pleine puissance car le système industriel connaîtrait de sérieux problèmes d'approvisionnement et serait en grande partie suppléée en gaz, mais aussi par une chaudière fuel. Or cette installation au fuel n'était pas prévue au départ et ne figurait pas dans l'enquête publique.

Le système devait produire de l'électricité par cogénération. Le fait-il vraiment ? Le fonctionnement au fuel et le stockage du fuel sont-ils réglementaires ? Nous avons des informations faisant état d'une fuite de 35.000 litres de fuel. En avez-vous eu connaissance et sont-elles vérifiées ? Nous nous inquiétons dans ces conditions des nuisances et des impacts qui seront décuplés quand la centrale fonctionnera à pleine puissance.

La mise en fonctionnement de la centrale entraîne en plus des effets que personne n'avait évalués au départ : présence de déchets de broyage sur les routes entre le site de stockage/broyage du bois ; riverains impactés par les bruits, les cendres, les envols et la poussière ; mauvaises conditions de travail et de sécurité des employés du site.

Par la présente, nous vous demandons donc de :

- diligenter une commission d'enquête réunissant élus, associations, riverains et exploitant sur les conditions d'exploitation de l'installation ;
- de missionner AIR Rhône-Alpes pour faire une étude spécifique sur les rejets polluants issus de la centrale ;
- de vous assurer par tous les moyens de la protection des sols et de la qualité de la gestion des eaux d'assainissement ;
- de faire contrôler par les services compétents des conditions de travail des employés de la centrale ;
- de faire cesser les nuisances subies par les riverains

En outre, nous vous demandons de faire suspendre le fonctionnement au bois de la centrale le temps que la commission d'enquête rende ses conclusions et faire fonctionner la centrale, dans l'attente, au seul moyen du gaz.

Europe Écologie – Les Verts Drôme

La Mercerie du Polygone – 44, avenue de Verdun – 26000 Valence

04.75.85.72.17 – drome@eelv.fr



Face à ces nombreux problèmes soulevés, et connaissant votre souci d'une bonne application de la loi au sujet de l'environnement comme de la santé des travailleurs, nous vous remercions de bien vouloir formuler une réponse à nos questions.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Michèle Rivasi,
Députée européenne

Michel Jarry,
Secrétaire départemental
Europe Ecologie-Les Verts Drôme

Copie à :

- *Didier Guillaume, président du Conseil Général de la Drôme*
- *Françoise Noars, Directrice Régionale Rhône-Alpes pour l'Environnement, l'Aménagement et de Logement*